

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'École doctorale Normandie Humanités

Vendredi 7 juillet 2023 à 10h00, en visioconférence

Présent.e.s

Direction de l'École doctorale : Alexandra Merle (directrice), Anna Bellavitis (directrice adjointe, Rouen), Sandrine Lascaux (directrice adjointe, Le Havre)

Gestionnaires : Isabelle Maillard (Rouen), Sophie Mandeville (Le Havre)

Directions des Unités de recherche : Caroline Blonce (HisTeMé, Caen), Frédéric Cousinié (GrHis, Rouen), Christophe Gillissen (ERIBIA, Caen), Marie-José Hanaï (ERAC, Rouen), Laurence Jean-Marie (CRAHAM, Caen), Claire Lechevalier (LASLAR, Caen), Gilles Olivo (Identité et subjectivité, Caen), Sandra Provini (CeredI, Rouen), Harri Veivo (ERLIS, Caen)

Représentant.e.s des doctorant.e.s : Hugo Fresnel (Caen), Angelina Giret (Le Havre), Octave Moreau (Caen)

Secrétariat de séance : Sandrine Lascaux

POINTS D'INFORMATION

A 10h00 Alexandra Merle ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, et commence par quelques points d'information concernant le calendrier des inscriptions et des réinscriptions des doctorants.

Au Havre et à Rouen aucune date n'est encore fixée. Les inscriptions ont commencé à Caen et seront officiellement possibles jusqu'au 30/11. Les demandes d'inscription dérogatoire (à partir de la 4^e année de thèse) doivent parvenir à l'école doctorale avant le 30/09.

Certaines demandes d'inscription dérogatoire peuvent demander un examen particulier (notamment en cas d'avis défavorable du comité de suivi, et/ou de la direction de thèse). Alexandra Merle et Anna Bellavitis proposent donc que le Conseil de l'école doctorale émette un avis sur ces dossiers. Pour cette raison, le prochain conseil devra avoir lieu au tout début du mois d'octobre.

Il est rappelé que toute demande de soutenance validée dans SyGal avant le 20 octobre (ce qui implique que la soutenance ait lieu avant les vacances de Noël) vaut réinscription automatique sans frais ; par la suite, si la soutenance n'a pas lieu à la date prévue, les frais d'inscription sont dus.

Nous avons appris lors de la dernière réunion du Collège des écoles doctorales que le changement de régime de co-accréditation pour la délivrance du diplôme de doctorat, à partir du 1^{er} septembre 2023 (avec une accréditation à la fois de Normandie Université et de

l'établissement d'inscription) imposait une refonte des chartes du doctorat et des conventions de formation doctorale. Pour les doctorants qui n'auront pas soutenu au 31 août, un avenant devra être signé, peut-être via SyGal.

Alexandra Merle informe le conseil de l'absence de gestionnaire de l'école doctorale à Caen. Le poste qui a été brièvement occupé par Claire Marin est à présent vacant et une fiche de poste a été publiée sur le site de l'université, en espérant qu'un recrutement puisse être fait à la rentrée. En attendant, la gestion de l'école doctorale est difficile malgré l'aide précieuse d'Esther Camus et de Françoise Le Bourhis, gestionnaire de 2 autres écoles doctorales à Caen. Dans ces circonstances, il est malheureusement impossible de mettre à jour le site de l'école doctorale (les membres de la direction n'ont pas les droits nécessaires pour intervenir sur le site).

FORMATIONS

Le Collège des Écoles doctorales souhaite que la formation à l'intégrité scientifique, obligatoire pour tous les doctorants, soit effectuée systématiquement lors de la première année de thèse. Les directions d'écoles doctorales ont demandé à consulter leurs conseils. Un débat est donc ouvert sur ce point.

Les représentants des doctorants regrettent les contraintes de temps que cela représente pour les doctorants, tout en considérant que cette formation est une bonne chose. Après un court débat, le Conseil se déclare favorable à cette obligation avec 13 voix pour et une abstention.

Le CED aimerait également rendre obligatoire une formation relative aux discriminations et aux violences qui pourrait être suivie en dehors du catalogue de formations de l'université, sous forme de MOOC, comme la formation à l'intégrité scientifique. Les représentants des doctorants y sont favorables, tandis que d'autres membres du Conseil estiment que, bien que cette formation soit sans doute très utile, il n'est pas indispensable de la rendre obligatoire ; d'autres s'interrogent sur ses contenus précis, sur les intervenants qui la dispenseront et les volumes horaires. Devant le manque de précisions dont on dispose sur ces points importants, le Conseil estime préférable de reporter ce vote.

Concernant le bilan de la formation de cette année, les étudiants qui se sont prononcés à partir d'un questionnaire sont globalement satisfaits des formations proposées.

Pour l'an prochain, Octave Moreau, représentant des doctorants de Caen, présente un catalogue très étoffé (environ 80 h) réalisé pour satisfaire les attentes exprimées par les doctorants. La majorité des formations prévues devant avoir lieu à Caen (si elles sont acceptées par le Collège des écoles doctorales), une discussion a lieu sur les modalités (hybride ou distanciel), les horaires (il faudrait tenir compte des contraintes des doctorants salariés), et le financement (CED pour les intervenants extérieurs, université de rattachement pour les personnels de Normandie Université). Alexandra Merle rappelle que ce catalogue, qui recueille l'approbation du Conseil, devra être soumis au CED.

BUDGET

Notre école doctorale dispose pour l'année 2023 de 24 500 € et il y a désormais trois versements par an (avril, juin, septembre). Sont disponibles à ce jour environ 14 000 €. Le budget consacré à la journée des doctorants à Caen sera d'environ 600 euros. Au Havre, la

journée des doctorants de la fin de l'année 2023 se fera avec le soutien du PRSH. A Rouen, elle est en cours de préparation.

L'équipe de direction devra communiquer à l'administration de Normandie Université la liste des versements aux équipes pour le 15 septembre. Il sera donc nécessaire de connaître à cette date la liste des soutenances programmées jusqu'à la fin de l'année civile. Par ailleurs les doctorants sont invités à faire connaître leurs demandes pour des missions et/ou pour l'organisation de manifestations scientifiques avant le 10 septembre. Au-delà de la mi-septembre, on ne pourra plus engager de dépenses si ce n'est pour le fonctionnement de l'École doctorale.

BILAN DE LA CAMPAGNE DES CONTRATS DOCTORAUX 2023

Alexandra Merle rappelle que cette année l'ensemble de la procédure a changé, même pour les allocations ministérielles, l'école doctorale se limitant à donner un avis sur l'adéquation sujet /encadrement, tandis que la qualité scientifique des projets a été évaluée par des experts extérieurs. C'est la Commission Recherche de chaque établissement qui a reçu ces avis et a classé les dossiers, puis a communiqué aux directions d'écoles doctorales une liste de projets sélectionnés en deux parties : liste principale et liste complémentaire, pour le recrutement des doctorants.

Des disparités significatives ont été constatées entre les établissements. A Rouen, les listes ont été communiquées aux ED dès le 16 juin, tandis qu'à Caen une réunion de la Commission Recherche a été convoquée de manière précipitée le 23, et les ED n'ont reçu leurs listes que le 24, alors que la date des auditions avait été fixée au 27. Par ailleurs, à Rouen les ED n'ont pas eu la possibilité de modifier le classement établi par la Commission Recherche, tandis que celle de Caen a fait savoir que la répartition des dossiers entre liste principale et complémentaire était révisable, en fonction de la qualité des auditions.

Pour notre ED, à Caen 7 dossiers ont été sélectionnés, 4 en liste principale et 3 en liste complémentaire (c'est-à-dire un dossier par équipe de recherche). Les auditions ont conduit à modifier le classement initial.

Le nombre de contrats accordé, enfin, est inégal : notre ED n'a au total que 4 contrats à Caen dont 1 LPR (pour une quinzaine de dossiers déposés) ; à Rouen, il y en a 5 dont 1 LPR.

Les membres du Conseil dressent un bilan très critique de cette nouvelle procédure, qui a été cette année extrêmement précipitée, avec un calendrier annoncé au dernier moment puis remis en question, et pour le moins opaque. Un débat s'engage sur les attributions respectives de la Commission Recherche et des écoles doctorales. D'après l'arrêté ministériel les écoles doctorales sont en charge du « recrutement » des doctorants, terme qui peut être interprété diversement.

A partir de l'année prochaine, d'autres changements majeurs sont annoncés : les projets de thèses devront être publiés et les candidatures sur les sujets sélectionnés (avec sans doute des expertises externes et un choix fait par la commission recherche) seront ouvertes à l'extérieur. Les membres du Conseil s'accordent à dire qu'il faut demander des éclaircissements sur cette nouvelle procédure et demander surtout à ce qu'elle soit clairement exposée suffisamment tôt dans l'année.

QUESTIONS DIVERSES

Les représentants déplorent le mauvais fonctionnement de la plateforme Sygal. Les problèmes récurrents sont extrêmement chronophages, par exemple concernant la génération de couvertures de thèses incorrectes, que le doctorant ne peut modifier lui-même.

Isabelle Maillard gestionnaire de l'ED à Rouen, souligne à son tour les limites de l'application et le constant bricolage que cela implique. Ces anomalies seront communiquées à la direction du CED.

La séance se termine à 12h30.

La secrétaire de séance, Sandrine Lascaux